



**CONSEIL SYNDICAL**  
**Du Syndicat Intercommunal de Développement**  
**et Gestion des Installations Sportives**

**SEANCE DU 28 JUIN 2023**  
**A 18H30**

**COMPTE RENDU**

Présents :

Commune de Rousset : M Espoto Gilbert, Walter Jean-Pierre  
Commune de Puylobier : M. Becker Florence  
Commune de Peynier : M. Ambrogio Catherine, Coulet Sophie

Date de la convocation : 20 juin 2023

Secrétaire : Mr WALTER Jean-Pierre

La séance est présidée par Monsieur Gilbert Espoto – Conseiller Titulaire

-Ordre du jour :

\*Approbation du compte-rendu du 22 mars 2023

**Objet : Eclairage du gymnase : Remplacement des projecteurs existants par des projecteurs LED : Choix du prestataire**

Monsieur le Conseiller Titulaire, propose aux membres du Conseil Syndical, de réduire la consommation électrique du Complexe Sportif, en remplaçant les projecteurs existants par le biais de la technologie LED.

Monsieur le Conseiller Titulaire, précise qu'une consultation a été lancée pour cette prestation auprès de sociétés spécialisées.

Après analyse des offres, Monsieur le Conseiller Titulaire, propose aux membres du conseil syndical de retenir la proposition de la société EURELEC pour un montant de travaux de 10 850,00 €HT soit 13 020,00 €TTC.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Objet : Contrat de maintenance des Installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire du complexe sportif : Choix du prestataire

Monsieur le Conseiller Titulaire informe les membres du Conseil Syndical de la nécessité de procéder à la maintenance des installations de chauffages et ECS du Complexe Sportif.

Monsieur le Conseiller titulaire précise qu'une consultation a été lancée pour cette prestation auprès de sociétés spécialisées.

Après analyse des offres, Monsieur le Conseiller Titulaire propose aux membres du conseil syndical de confier la maintenance des Installations de chauffage et ECS du complexe sportif à la société CMT Services.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à la somme de 2 211,00€ HT soit 2 653,20€ TTC.

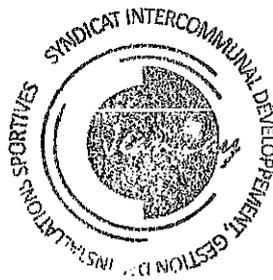
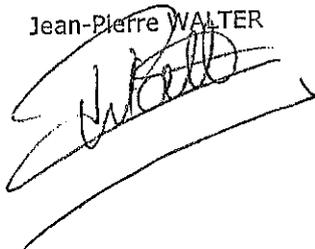
La durée du contrat sera de trois ans.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre WALTER



Le Conseiller Titulaire

Gilbert ESPOTO

